



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt quatre, le vendredi 20 décembre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
13/12/2024

DATE D'AFFICHAGE
13/12/2024

Mme Sonia LAGARDE	M. Marc LE LEIZOUR
M. Jean-Pierre DELRIEU	Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Chantal BOUYE	Mme Kimberley BARONI
M. Patrick GUILLON	Mme Laurène CASSAGNE
Mme Fabienne CHARDIGNY	M. Michel DESMEUZES
Mme Diane BUI-DUYET	Mme Christine BELLET
M. Warren NAXUE	M. Jean-Marie FIRMIN-GUION
M. Marc ZEISEL	Mme Liliane CONDOUMY
Mme Pascale SERVENT	M. Claude CHARLOT
M. Michel FONGUE	M. Patrick SAKOUMORI
Mme Janine BAJON	Mme Christiane SARIDJAN
Mme Vaimoe ALBANESE	Mme Magali MANUOHALALO
M. Nicolas BRIGNONE	M. Jérémie KATIDJO-MONNIER
Mme Cindy PRALONG	M. Joseph BOANEMOA
M. Christophe DELESSERT	M. Emmanuel BERART
Mme Charlotte THAI AWE	M. Bernard LAVANDIER
Mme Stéphanie PAIMAN	M. Jonas TAOFIFENUA
M. Alexandre MACHFUL	
Mme Tuilogona O'CONNOR	

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M. Makaokio FIHIPALAI	M. Christophe DELIERE
Nombre de présents	: 36	Mme Laurie HUMUNI	Mme Muriel GERMAIN
Nombre de votants (15 procurations)	: 51	M. Tristan DERYCKE	M. Daniel HINSCHBERGER
		Mme Françoise SUVE	Mme Veylma FALAE
		Mme Isabelle LAFLEUR	M. Eric MELTESALE
		M. Philippe BLAISE	Mme Christine LE SAINT
		Mme Naïa WATEOU	Mme Jeanne POELLABAUER
		M. Luc BRUN	
		Mme Valérie LAROQUE	
		M. Bruno CAPY	

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2024-1280
relative à l'organisation de la direction de l'urbanisme (DU)

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 20 décembre 2024

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté modifié n° 1065 du 22 août 1953 portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'avis émis par le comité technique paritaire en sa séance du 21 novembre 2024,

VU l'organigramme ci-annexé,

VU la note explicative de synthèse n° 2024/118 du 28 novembre 2024,

La commission de l'administration générale et de la prévention et sécurité (cagps) entendue en séance du 4 décembre 2024

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Conformément à l'organigramme joint en annexe 8, la direction de l'urbanisme comprend :

- Un directeur ;

- Un service du domaine et de l'immobilier assurant la maîtrise foncière d'intérêt général, la gestion administrative du patrimoine foncier aménagé et non aménagé, la défense des intérêts patrimoniaux de la Ville et le conseil auprès des autres services ainsi que la tenue de la régie du patrimoine foncier ;

- Un service du développement urbain, chargé du suivi des évolutions urbaines afin d'anticiper un développement territorial durable, dont les missions se décomposent en quatre axes :

- l'élaboration de documents stratégiques et la mise en œuvre de nouvelles pratiques à différentes échelles du territoire ;
- la planification réglementaire et de projets thématiques de territoire (déclinaison du PADD et des plans, procédures d'évolution du PUD, ZAC, PC, PL, DP, ...)

- la maîtrise d'ouvrage urbaine (mise en place et suivi des stratégies de développement urbain) ;
- l'accompagnement transversal pour la prise en compte des orientations de développement urbain de la ville de Nouméa auprès des organismes et collectivités extérieurs ;

- Un service de la gestion des actes d'urbanisme chargé de garantir le développement urbain durable par le respect des règles d'urbanisme. L'activité du service se décompose en quatre axes :

- l'instruction et le suivi des dossiers d'urbanisme (permis de construire/déclaration préalable/ lotissement/procédure foncière, renseignement d'urbanisme) ;
- l'accueil et l'information du public ;
- la gestion des contentieux liés au droit des sols et le contrôle de la régularité des constructions au regard des règles applicables ;
- la veille juridique permettant l'élaboration des évolutions de la réglementation.

ARTICLE 2 /

Conformément à l'organigramme joint en annexe 8, l'effectif de la direction de l'urbanisme est fixé à 25 postes permanents (soit 25 ETP) répartis comme suit :

Pour la direction

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)

Pour le service du domaine et de l'immobilier

- 3 postes de catégorie A (attaché normal)
- 6 postes de catégorie B (rédacteur normal)
- 2 postes de catégorie C (adjoint administratif normal)

Pour le service du développement urbain

- 4 postes de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 1 poste de catégorie A (ingénieur 1^{er} grade)

Pour le service de la gestion des actes d'urbanisme

- 1 poste de catégorie A (ingénieur 2^{ème} grade)
- 5 postes de catégorie B (technicien 2^{ème} grade)
- 1 poste de catégorie B (technicien 1^{er} grade)
- 1 poste de catégorie B (rédacteur normal)

ARTICLE 3 /

Les agents bénéficiant d'un régime indemnitaire au titre des fonctions qu'ils occupent et qui sont supprimées dans le cadre de la réorganisation des entités susnommées, continueront de le percevoir à titre personnel, tant qu'aucun changement n'est à constater dans leur affectation.

ARTICLE 4 /

La délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n°2024/281 du 13 mars 2024 relative à l'organisation de la direction de l'urbanisme, est abrogée.

ARTICLE 5 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 6 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur
988-200012508-20241220-2978-DE-1-1
Réception par le Haut-commissariat : 23 décembre
2024

Notification :

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 20 DÉCEMBRE
2024

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 23 décembre 2024

Le secrétaire de séance,

A blue ink signature of Kimberley Baroni, consisting of several overlapping loops and a horizontal line across the middle.

Madame Kimberley BARONI

Le Maire,

A black ink signature of Sonia Lagarde, written in a cursive style with a large initial 'S'.

SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD	1
- DF (dont TPS)	2
- DIRECTION CONCERNEE	1
- MISE EN LIGNE	1



ANNEXE 1

POLE AMENAGEMENT - RATTACHEMENT SGA	
Ingénieur 2° grade (A).....	3
Total.....	3

3 CHARGES D'ETUDES ET PROJETS STRATEGIQUES
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

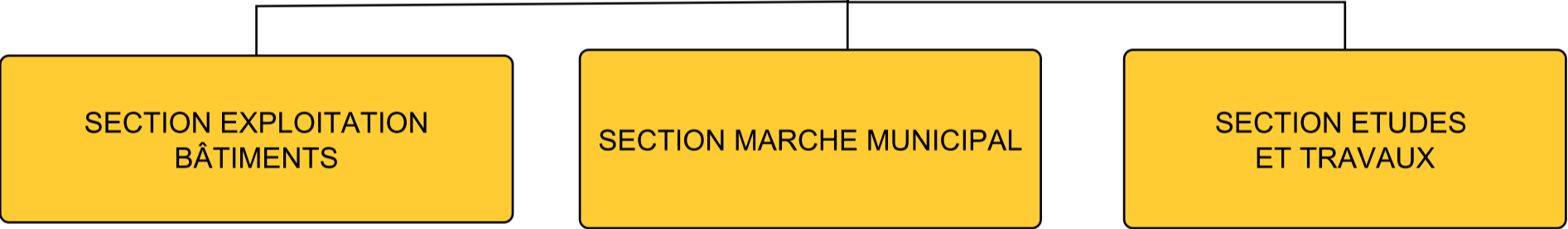
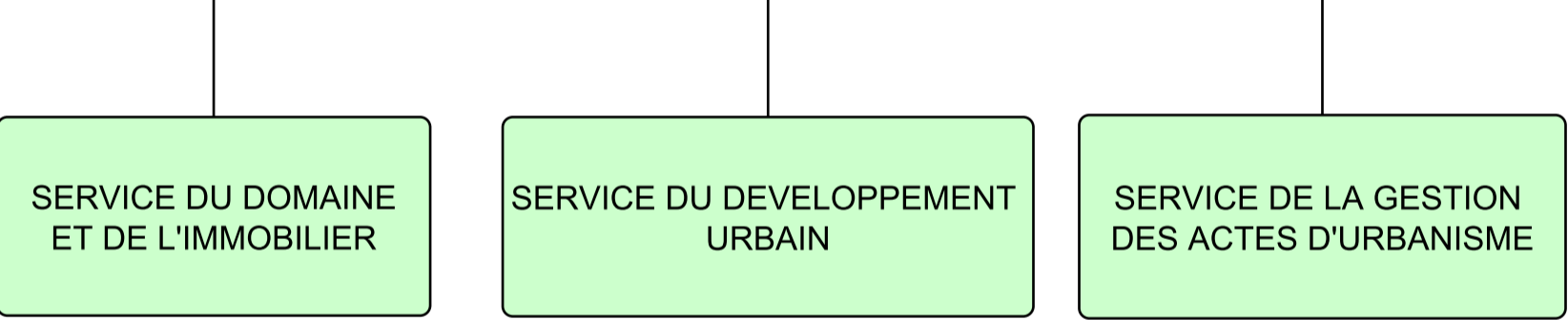
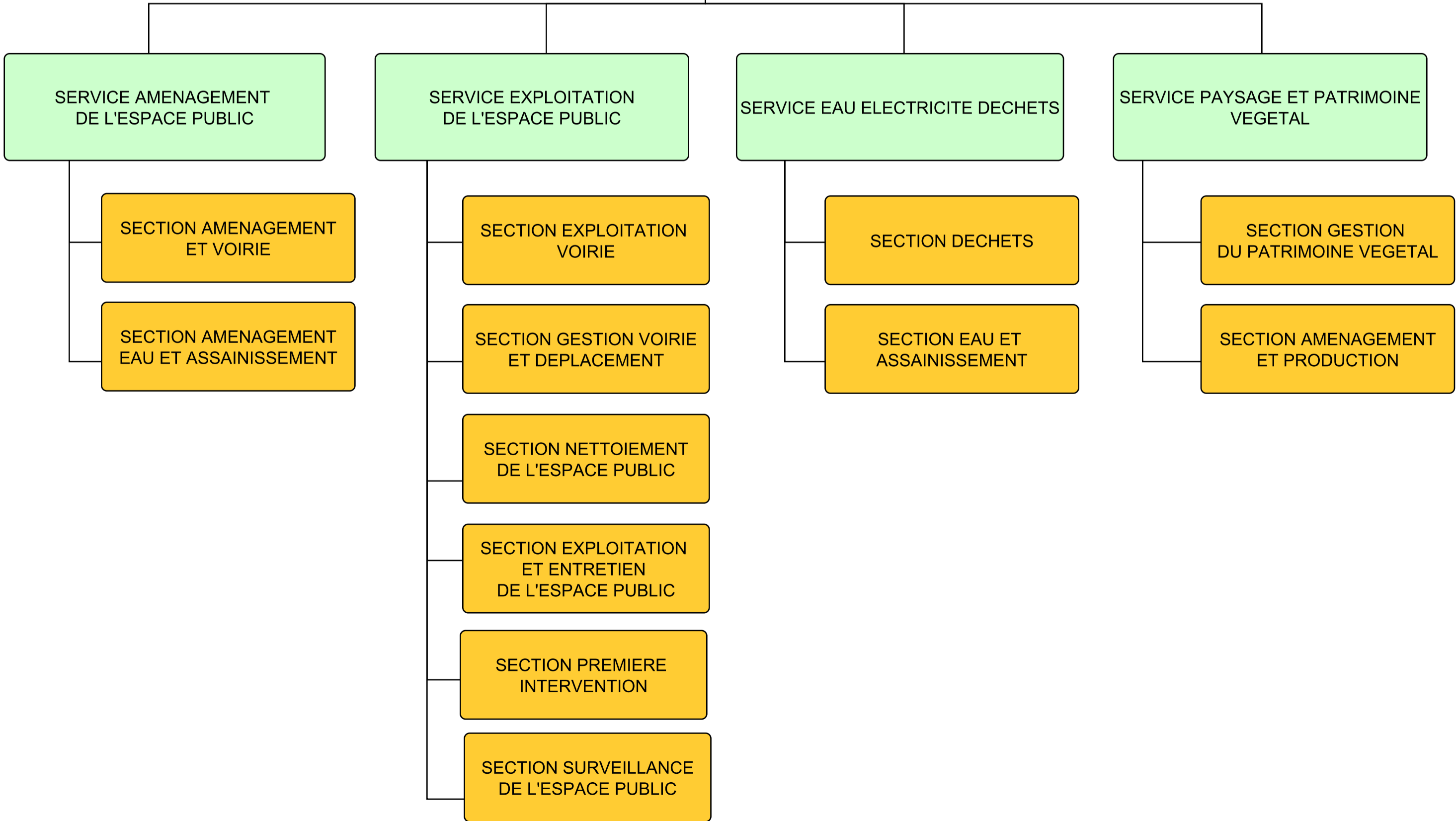
POLE AMENAGEMENT
1 SECRETAIRE GENERAL ADJOINT

SERVICE COORDINATION
ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC

DIRECTION DE L'URBANISME

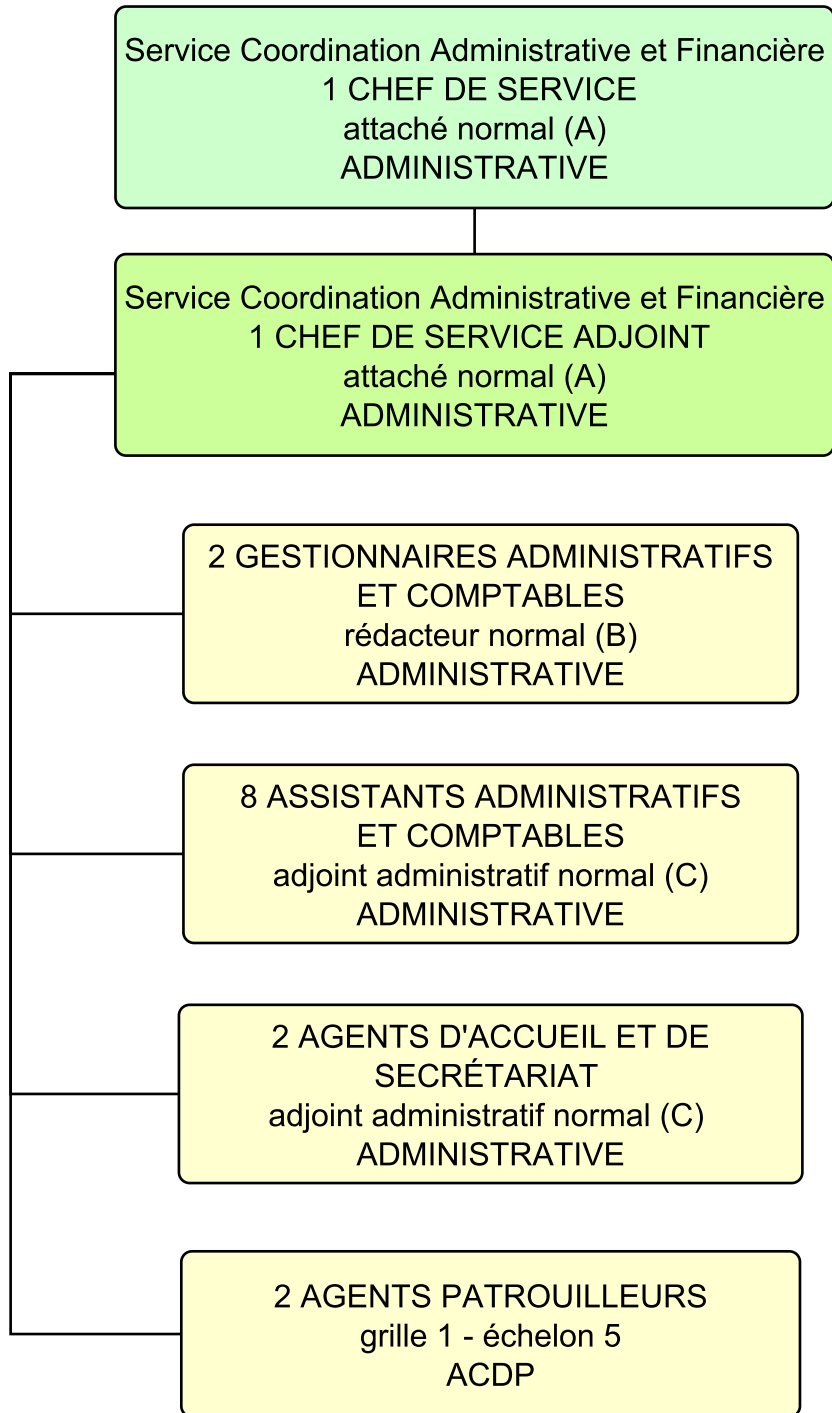
SERVICE CONSTRUCTION ET
EXPLOITATION DES BÂTIMENTS





Attaché normal (A).....	2
Rédacteur normal (B).....	2
Adjoint administratif normal (C).....	10
Grille 1 - échelon 5.....	2
Total.....	16

SERVICE COORDINATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE





Direction de l'Espace Public
1 DIRECTEUR
ingénieur 2° grade
TECHNIQUE

Service Aménagement de l'Espace Public

Section Aménagement
et Voirie

Section Aménagement Eau
et Assainissement

Service Exploitation de l'Espace Public

Section Exploitation Voirie

Section Gestion Voirie
et Déplacements

Section Nettoyement
de l'Espace Public

Section Exploitation et Entretien
de l'Espace Public

Section Première Intervention

Section Surveillance
de l'Espace Public

Service Eau Electricité Déchets

Section Déchets

Section Eau et Assainissement

Service Paysage et Patrimoine Végétal

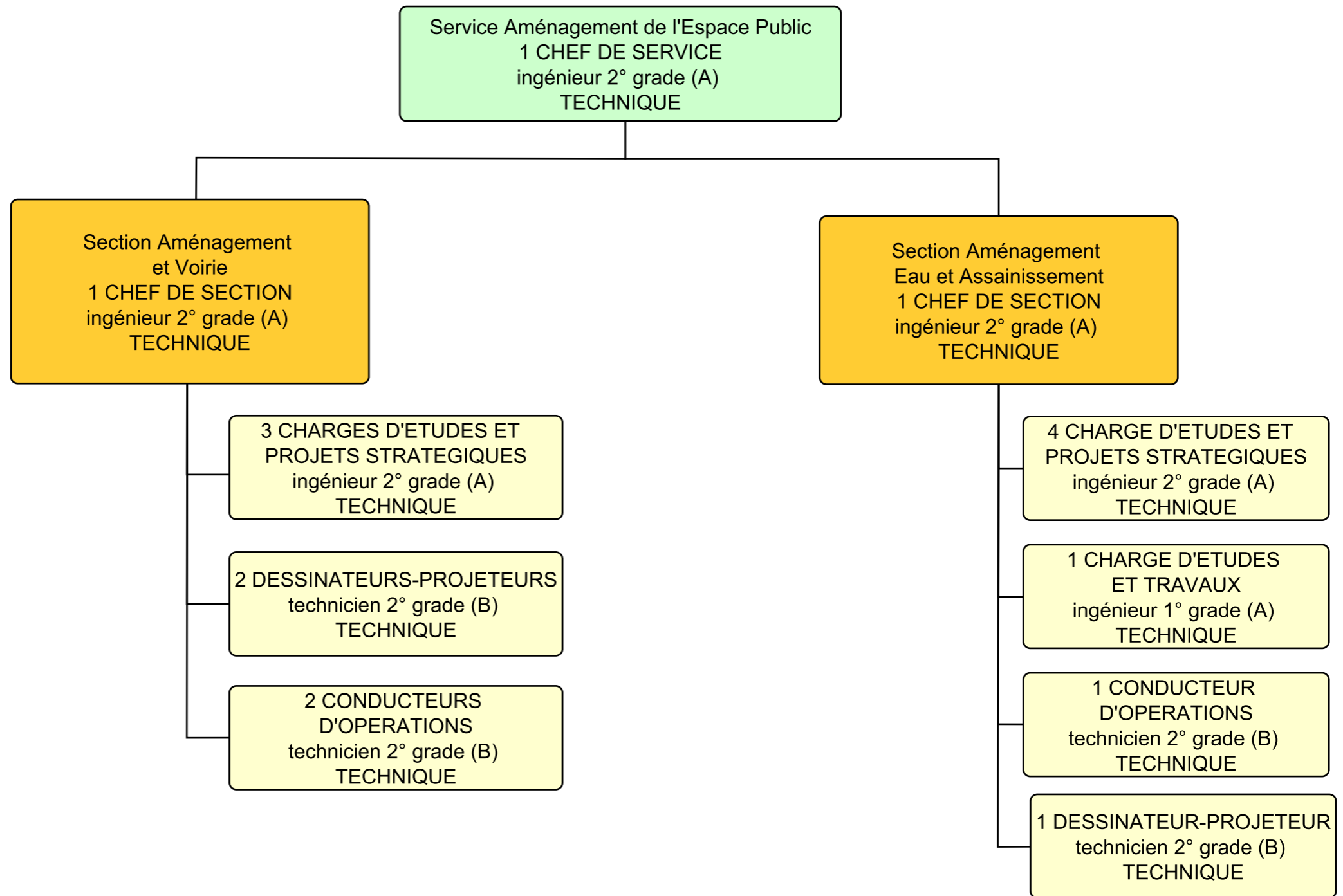
Section Gestion du Patrimoine
Végétal

Section Aménagement et
Production



Ingénieur 2° grade (A).....	10
Ingénieur 1° grade (A).....	1
Technicien 2° grade (B).....	6
Total.....	17

SERVICE AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC





Ingénieur 2° grade (A)	5
Ingénieur 1° grade (A)	6
Gradé (B)	3
Technicien 2° grade (B)	6
Technicien 1° grade (B)	6
Rédacteur normal (B)	1
Adjoint administratif normal (C)	2
Gardien (C)	2
Grille 2 - échelon 1	14
Grille 1 - échelon 5	12
Grille 1 - échelon 1	13
Total	70

Service Exploitation de l'Espace Public
1 CHEF DE SERVICE
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

1 CHARGE D'ETUDES
ET PROJETS STRATEGIQUES
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

1 REFERENT
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

Section Exploitation Voirie
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

2 CHARGES D'ETUDES
ET TRAVAUX
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

1 COORDINATEUR
ESPACE PUBLIC
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

3 COORDINATEURS
PATRIMOINE ELECTRICITE
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

Section Gestion Voirie
et Déplacements
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

1 INSTRUCTEUR TECHNIQUE
DU DOMAINE PUBLIC
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

1 GESTIONNAIRE
CIRCULATION
technicien 1° grade (B)
TECHNIQUE

1 CONTROLEUR
technicien 1° grade (B)
TECHNIQUE

1 INSTRUCTEUR
DU DOMAINE PUBLIC
rédacteur normal (B)
ADMINISTRATIVE

Section Nettoyement
de l'Espace Public
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

1 REFERENT
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

2 CONTROLEURS
technicien 1° grade (B)
TECHNIQUE

Section Exploitation et Entretien
de l'Espace Public
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 2° grade (A)
TECHNIQUE

Section Entretien
1 CHEF DE SECTION ADJOINT
technicien 2° grade (B)
TECHNIQUE

7 OUVRIERS QUALIFIES
Conducteurs
grille 2 - échelon 1
ACDP

8 OUVRIERS D'ENTRETIEN
Conducteurs
grille 1 - échelon 5
ACDP

Section Première Intervention
1 CHEF DE SECTION
ingénieur 1° grade (A)
TECHNIQUE

Section Première Intervention
2 CHEFS DE SECTION ADJOINTS
technicien 1° grade (B)
TECHNIQUE

7 OUVRIERS QUALIFIES
grille 2 - échelon 1
ACDP

13 OUVRIERS D'ENTRETIEN
grille 1 - échelon 1
ACDP

1 ASSISTANT ADMINISTRATIF
adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE

Section Surveillance
de l'Espace Public
1 CHEF DE SECTION
gradé (B)
SECURITE

Section Surveillance
de l'Espace Public
2 CHEFS DE SECTION ADJOINTS
gradé (B)
SECURITE

4 AGENTS DE SURVEILLANCE
DE LA VOIE PUBLIQUE
grille 1 - échelon 5
ACDP

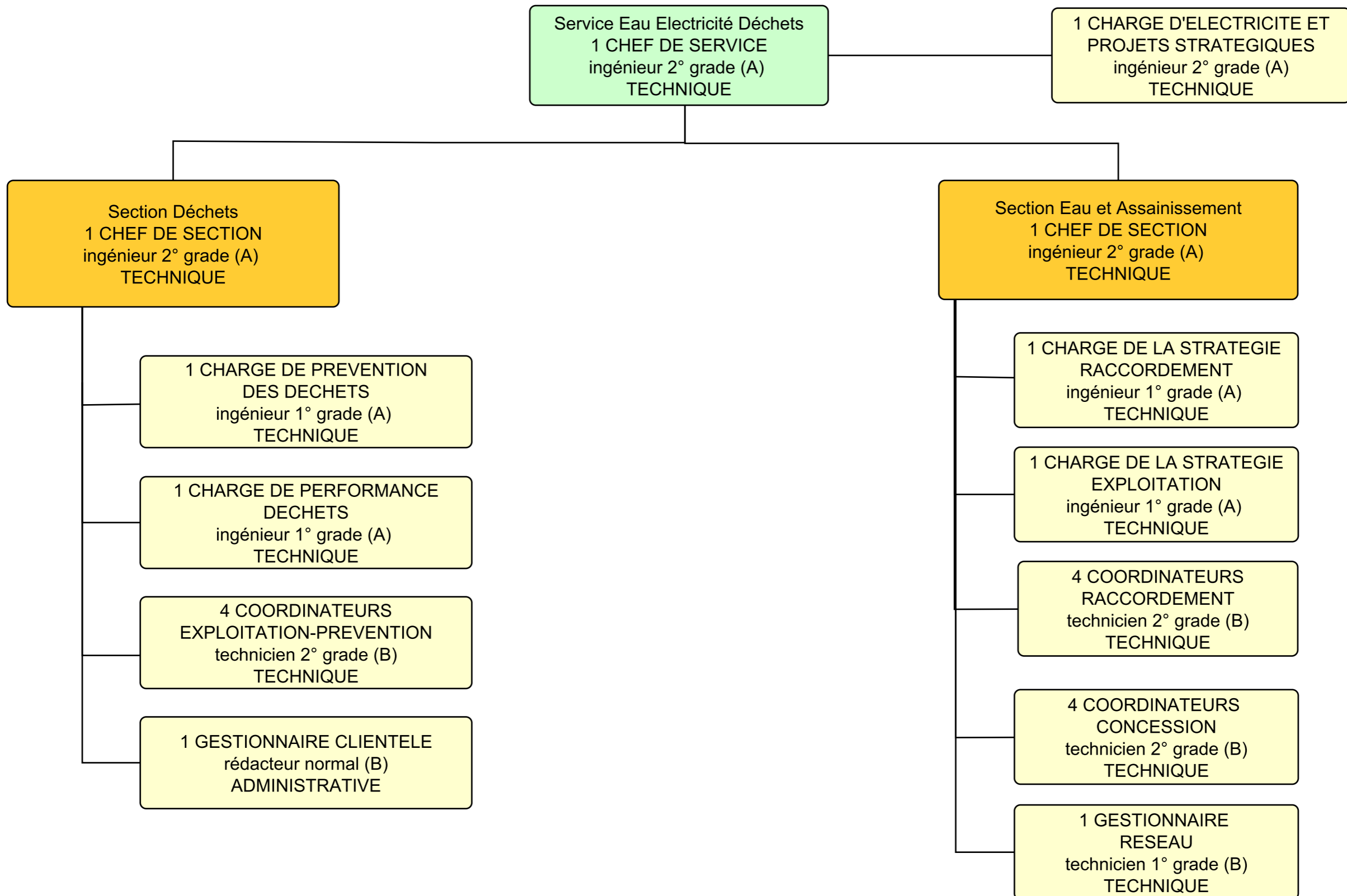
2 AGENTS DE SURVEILLANCE DU
STATIONNEMENT RÉGLEMENTÉ
gardien (C)
SECURITE

1 ASSISTANT ADMINISTRATIF
adjoint administratif normal (C)
ADMINISTRATIVE



Ingénieur 2° grade (A).....	4
Ingénieur 1° grade (A).....	4
Technicien 2° grade (B).....	12
Technicien 1° grade (B).....	1
Rédacteur normal (B).....	1
Total.....	22

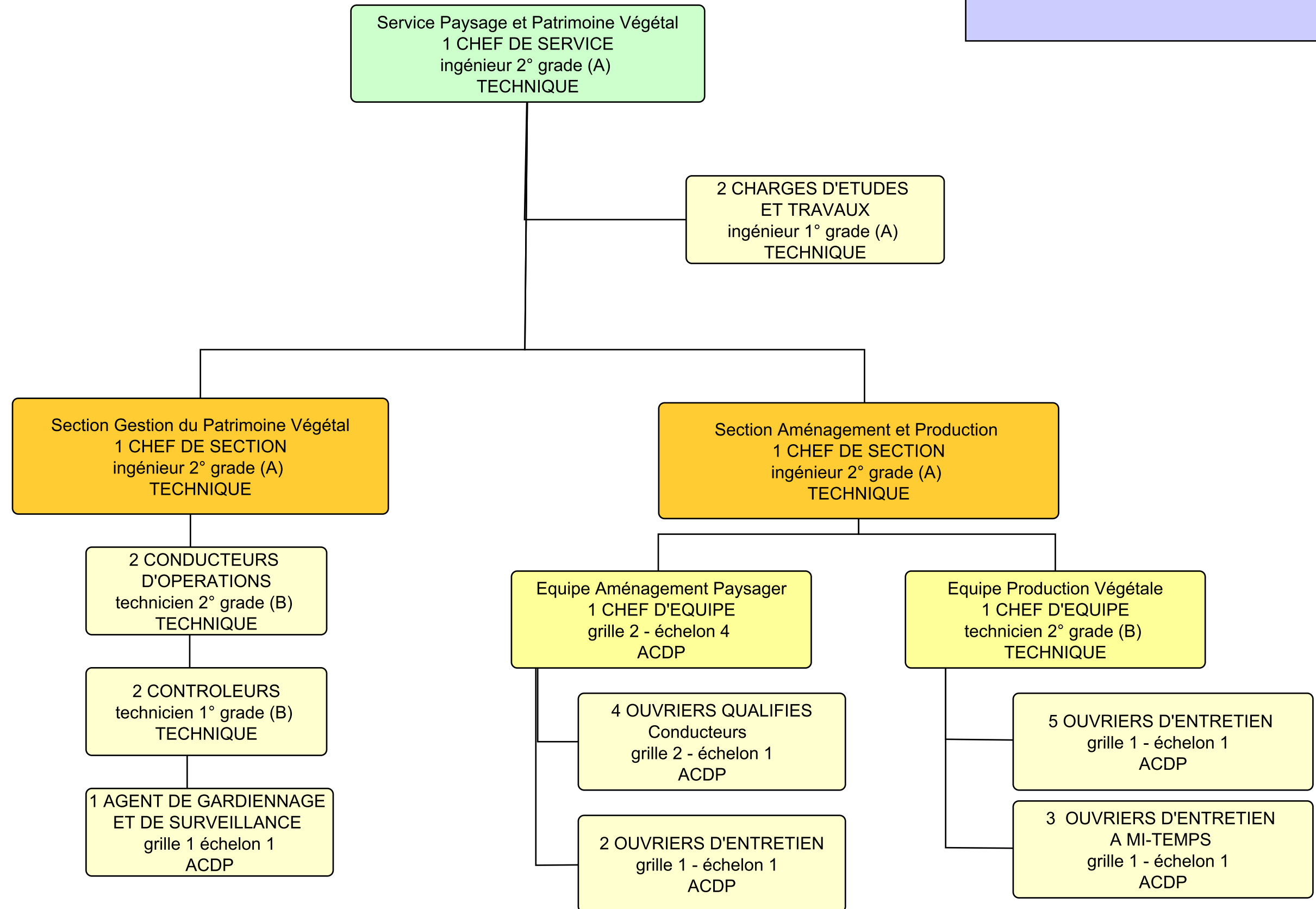
SERVICE EAU ELECTRICITE DECHETS





SERVICE PAYSAGE ET PATRIMOINE VEGETAL

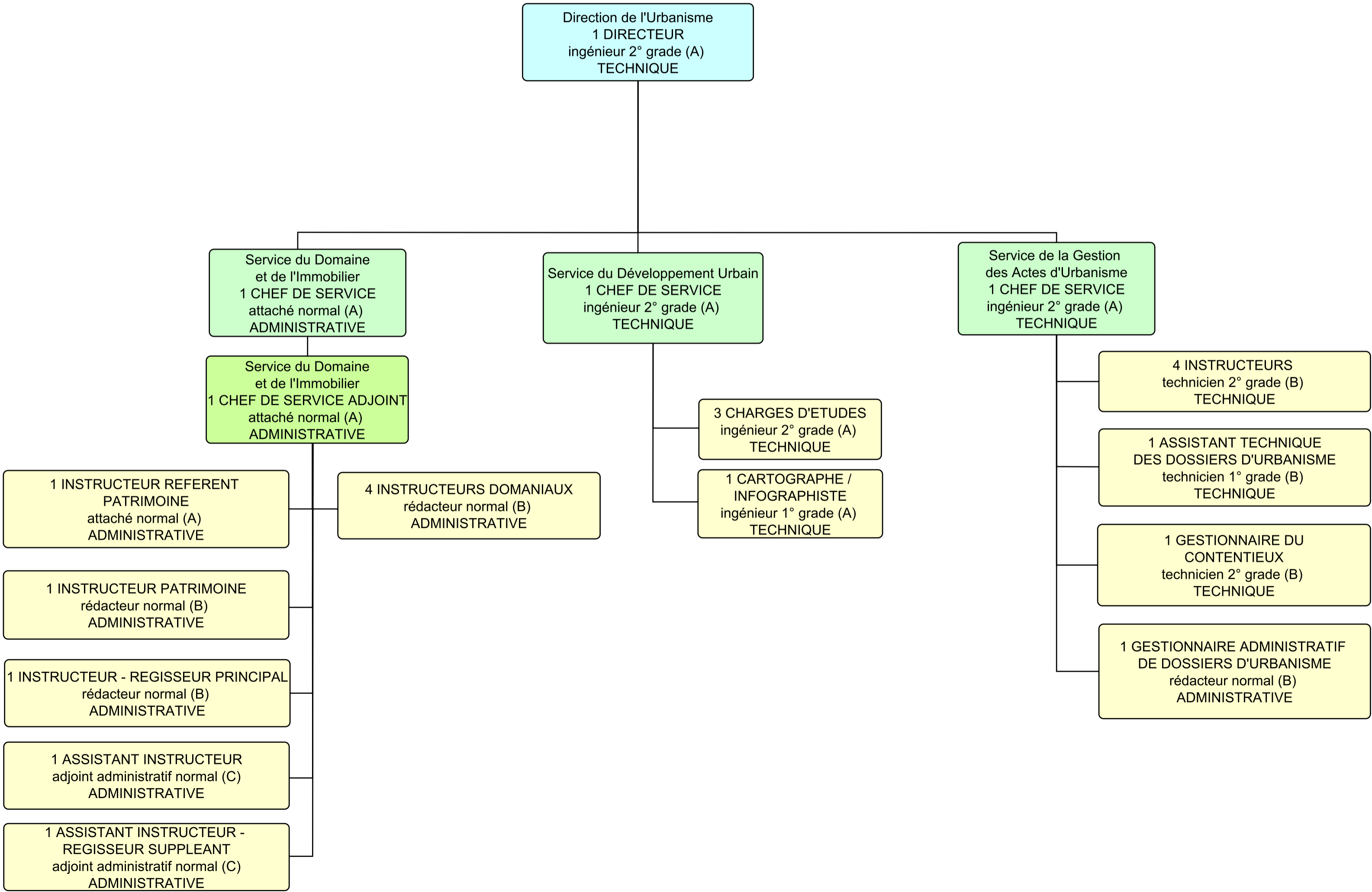
Ingénieur 2° grade (A)	3
Ingénieur 1° grade (A)	2
Technicien 2° grade (B)	3
Technicien 1° grade (B)	2
Grille 2-échelon 4	1
Grille 2-échelon 1	4
Grille 1-échelon 1	9.5
dont 3 mi temps	
Total	24.5
dont 3 mi temps	





Attaché normal (A).....	3
Ingénieur 2° grade (A).....	6
Ingénieur 1° grade (A).....	1
Rédacteur normal (B).....	7
Technicien 2° grade (B).....	5
Technicien 1° grade (B).....	1
Adjoint administratif normal (C)..	2
Total.....	25

DIRECTION DE L'URBANISME





Ingénieur 2° grade (A).....	5
Ingénieur 1° grade (A).....	3
Technicien 2° grade (B).....	14
Rédacteur normal (B).....	1
Adjoint administratif normal (C)....	0.5
Grille 1 - échelon 1.....	3
Total.....	26.5

ANNEXE 9

SERVICE CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DES BATIMENTS

